



## ÉCHEC AU CRIME ET PROTECTION DES INFORMATEURS

Échec au crime est un programme communautaire à but non lucratif où les citoyens, les médias et la police s'associent dans la lutte contre le crime. Échec au crime encourage le public à signaler les actes criminels qui ont été perpétrés, sont en cours de perpétration ou sur le point d'être perpétrés.

Échec au crime part du simple principe que, chaque fois qu'un acte criminel est perpétré, quelqu'un, en dehors de l'auteur, a des renseignements permettant de résoudre l'affaire. Échec au crime a été imaginé par Greg MacAleese, un enquêteur d'origine canadienne travaillant pour les services de police d'Albuquerque, dans l'État du Nouveau-Mexique. En 1976, MacAleese enquêtait sur un vol qui avait mal tourné et s'était soldé par le meurtre d'un jeune pompiste. Frustré par le manque d'informations, MacAleese avait compris que deux choses empêchent le public d'intervenir dans les enquêtes criminelles : la peur des représailles et l'apathie. Il s'était dit qu'en garantissant l'anonymat et en offrant une récompense monétaire, on pourrait obtenir l'aide du public et résoudre les affaires criminelles.

Il avait donc contacté les médias locaux et présenté une reconstitution du crime sur une chaîne de télévision locale, il encourageait le public à appeler une ligne spéciale avec des renseignements sur le crime. Le stratagème avait marché et les renseignements obtenus avaient permis d'arrêter deux hommes et de les inculper du meurtre du jeune pompiste.

Pensant que ce nouveau programme de prévention du crime serait plus efficace s'il était administré par les citoyens, MacAleese avait demandé à plusieurs notables d'Albuquerque de siéger au conseil d'administration du premier programme Échec au crime.

Le concept d'un partenariat entre les citoyens, les médias et la police a connu une popularité rapide. Il existe aujourd'hui 900 programmes Échec au crime dans le monde entier, dont 107 au Canada et 39 en Ontario. Depuis leur création en 1984, les programmes Échec au crime de l'Ontario ont permis d'arrêter 63 000 personnes et de récupérer 780 millions de dollars sous forme de biens volés et de stupéfiants illicites sans jamais dévoiler l'identité des informateurs.

Le succès du programme Échec au crime tient à ce qu'il élimine les deux principaux obstacles qui faisaient hésiter les citoyens à informer la police : l'apathie et la peur des représailles. On répond à l'apathie en offrant une récompense monétaire en échange de renseignements, et on prend toutes les mesures nécessaires pour protéger l'anonymat des informateurs qui ont peur de représailles.

Légalement, Échec au crime peut offrir sans crainte l'anonymat à ses informateurs en invoquant le secret



professionnel. C'est une ancienne règle de preuve selon laquelle la police n'est pas tenue de divulguer des renseignements permettant d'identifier les personnes qui l'informent d'activités criminelles. En février 1997, la Cour suprême du Canada a décidé à l'unanimité que les programmes Échec au crime pouvaient se prévaloir de la protection conférée par le secret professionnel. (Leipert c. Regina 1997).

La Cour suprême faisait valoir que la police connaît l'identité de la plupart de ses informateurs et peut déterminer s'ils courent un danger et, le cas échéant, quel élément de l'information confidentielle fournie pourrait permettre à un accusé d'identifier l'informateur. Dans une affaire normale, initiée par un appel à Échec au crime, l'identité de l'informateur est inconnue de tous, à la fois du coordonnateur du programme qui reçoit l'appel et de l'agent chargé de l'enquête. La Cour suprême a confirmé la portée étendue du secret professionnel. Il prévient non seulement la divulgation du nom de l'informateur (si d'aventure on le connaît), mais aussi de tout renseignement susceptible de l'identifier implicitement. C'est la prémisse sur laquelle repose la devise du programme « Échec au crime garantit l'anonymat des informateurs ». Crime Stoppers - [Site ontarien](#)  
Crime Stoppers - [Site Canadien](#)